



**Procès verbal
de
BOXE AMATEUR**

INCIDENTS
Un rapport circonstancié devra être adressé dans les 48h au Comité Régional

OBSERVATIONS MÉDICALES
Elles doivent obligatoirement être consignées par le médecin de ring en cas de KO, jet de l'éponge, défaites avant la limite (autre que par Ko). Le délégué mentionne les délais de repos sur le livret du boxeur concerné.

SAISON	
N° DE RÉUNION	
COMITÉ RÉGIONAL	
N° DE DEPARTEMENT	
VILLE	
DATE DE LA RÉUNION	
HEURE	
COMPÉTITION	
SALLE	
CLUB	
ORGANISATEUR	

PROCES VERBAL RECU LE : / / 20.....

ENREGISTRE LE : / / 20.....

PAR :

